



Mouvement LST
www.mouvement-LST.org

LES AMIS DU MONDE
diplomatique
BELGIQUE

SERVICES DE PROXIMITÉ : DES MÉCANIQUES DE « DÉLOCALISATION INTERNE » !

Article publié dans le n°38 (janvier-février-mars 2009)
du Bulletin trimestriel de Les Amis du Monde Diplomatique Belgique asbl, pp. 7-8

Mouvement Luttes Solidarités Travail (LST)

LST Andenne
26, rue d'Horseilles
5300 Andenne
Tél. 085/844822

LST Ciney-Marche-Bastogne
chemin de Forbot de Jannée, 13 B
5590 Pessoux
Tél. 083/611085

LST Namur
64, rue Pépin
5000 Namur
Tél. 081/221512

LST Tubize
c/o Claire Funk
19, rue du Centre
1460 Virginal
Tél. 067/648965

www.mouvement-lst.org

En tant que mouvement rassemblant des familles et des travailleurs parmi les pauvres d'un pays riche, nous voulons souligner ici qu'une grande majorité des mesures législatives ayant comme objectif annoncé la lutte contre le chômage, le « travail au noir » ou la pauvreté constituent dans les faits diverses formes d'appauvrissement des travailleurs *en général*.

Luttes ouvrières, manifestations, grèves... ont marqué nombreuses de nos histoires familiales. Alors que le patronat ne nous laissait que de quoi survivre, nous avons progressivement pu construire un rapport de forces afin de réguler le temps et les conditions de travail. Et en particulier arriver à la sécurité sociale où une partie du salaire de chaque travailleur est proposée sous forme différée et sujette à solidarité (remboursement de soins de santé, congés payés, pensions et autres assurances-chômage, pour n'en citer que quelques uns). Ces droits acquis ont permis des mieux-vivre.

Depuis de nombreuses années déjà mais de manière de plus en plus pressante aujourd'hui, nous vivons des droits de plus en plus conditionnés par des *démarches d'activation vers l'emploi*, alors même que le marché du travail (disponibilité d'emplois décents) ne se porte pas mieux. Citons, par exemple, le minimex qui a été remplacé par un droit à l'intégration sociale ou les plans d'accompagnement des chômeurs. De tels dispositifs de « cohésion sociale » ne soutiennent pas nos résistances à la misère, comme déjà indiqué dans le RGP¹ en 1994. Mais bien sûr, ils permettent de faire diminuer les chiffres du chômage et instaurer un climat de contrôle et sanctions.

Dans ce contexte, il est un mécanisme qu'il nous faut dénoncer² : il s'agit de ces

« emplois » qui recouvrent de plus en plus de secteurs de l'activité économique sous l'appellation générique de « services de proximité » (autrement dit, des activités dont la délocalisation géographique est impossible). L'exemple le plus frappant est sans doute celui des *titres-services* en Belgique. Prétextant la lutte contre le « travail au noir » ou l'opportunité d'emploi pour les personnes peu qualifiées, de telles mesures mettent en fait en concurrence des travailleurs au niveau du coût de la main d'œuvre.

Exemple. Une entreprise qui fait du nettoyage et lavage de vitres depuis de nombreuses années paie un salaire plein aux travailleurs en respectant les conventions collectives et facture au client une TVA de 21% sur les heures prestées. Les titres-services, eux, sont exonérés de TVA. Donc, pour un même service de nettoyage, un client déboursera pour une heure de travail : 4,69€ nets en titres-services ou +/- 25€ nets s'il a recours l'entreprise de nettoyage, voire 6,5€ à 7,5€ nets s'il a recours au « travail en noir ». Il y a donc *une tension de concurrence de 1 à 5 sur le prix client*.

Nous sommes dans une économie de marché et de concurrence, il ne faut pas être savant pour envisager qu'à terme, les emplois les moins « coûteux » remplaceront les autres (processus de délocalisation interne des activités économiques). Et parce qu'ils n'ont généralement pas le choix (« arme alimentaire »), *les plus pauvres participent malgré eux à faire baisser les revenus et protections du travail*. En ce sens, *les plus pauvres sont inclus* dans la sphère économique, alors que l'on dit généralement qu'ils en sont exclus.

Il faut aussi savoir qu'une bonne part du système titres-services est financée sur budget de l'ONSS ! En touchant au salaire différé des travailleurs (caisses de solidarité qui ne sont plus alimentées ou qui sont utilisées à d'autres fins que la solidarité, comme le financement des titres-services) ou aux recettes fiscales (abattements fiscaux, déductions fiscales pour les utilisateurs de titres-services, exonération de TVA pour les titres-services), on vole les travailleurs *in fine*. ■

¹ *Rapport général sur la pauvreté*, Fondation Roi Baudouin, 1994. Téléchargeable depuis : www.mouvement-lst.org/publications_rgp.html.

² Et que nous analysons en détail dans : *Des systèmes de mise à l'« emploi » qui fragilisent les travailleurs les plus pauvres en particulier, et le monde du travail en général*, LST, étude collective, avril 2008, 17 p.

Téléchargeable depuis http://www.mouvement-lst.org/publications_fragilisation_travailleurs.html